



LA VOIX DES PIAFFEURS

Lettre d'information mensuelle n° 160 JANVIER 2014... sur papier recyclé

Sommaire

1.- ÉVÉNEMENTS	page 1
2.- UN AUTRE MONDE EXISTE	page 2
3.- AGENDA	page 3
4.- INFORMATIONS PRATIQUES SEL DE PARIS	page 3

1.- ÉVÉNEMENTS

RENCONTRE MENSUELLE DU SAMEDI 4 JANVIER 2014

La réunion mensuelle aura lieu dans une nouvelle salle, deux fois plus grande que celle de Belleville, de 11 h à 14 h. **Nous disposerons de cette salle pour nos rencontres mensuelles jusqu'au printemps, et celles-ci se dérouleront à nouveau le samedi, Nous vous informerons à l'avance de la date exacte de reprise des BLÉ dans la salle Jean-Aicard.**

Coordonnées :

Association Gabriel Lamé

22 rue Gabriel Lamé 75012 Paris

Métro (à 300 m des locaux), station Saint-Émilion ligne 14.

Bus : 64 ou 24, arrêt Place Lachambaudie.

11 h-13 h : Bourse Locale d'Échange (BLÉ) ; **traditionnelle galette des rois offerte par le SEL de Paris** ;
secrétariat : réadhésion pour 2014, diffusion de la VDP, listes adhérents, offres/demandes, remise des bons ;
11 h 30 : accueil des nouveaux adhérents ; 13 h-14 h : repas partagé ; 15 h-17 h : réunion de CA.

PENSEZ À RENOUELER RAPIDEMENT VOTRE ADHÉSION :

• AU SEL DE PARIS

Il est préférable de payer par chèque.

La cotisation donne droit au catalogue et au bulletin *La Voix des Piaffeurs* (VDP). Le montant est de :

- ▶ 9 € : **option Internet** (lest.seldeparis.org) ;
- ▶ 13 € : **option retrait** (BLÉs ou permanences) ;
- ▶ 28 € : **option envoi** (par la Poste).

• À LA ROUTE DES SEL

Rendez-vous sur le site en cliquant ici : <http://www.route-des-sel.org/> et laissez-vous guider pas à pas (« adhérer-réadhérer » dans la colonne de gauche « Comment faire pour ? »).

Le montant de la cotisation 2014 est inchangé : 2 nuitées et 7 € sans catalogue papier ou 14 € avec catalogue papier (les 2 nuitées seront déduites sur la première ligne de votre carnet de voyage).

🍏 *Si vous avez déjà réadhéré pour 2014, ne tenez pas compte de ce message.*

🍏 *Même si nous vous demandons de privilégier l'adhésion sur le site et d'utiliser une carte bancaire, les règlements par chèque et virement sont possibles sur le site et un bulletin papier est toujours téléchargeable.*

🍏 *Le système est basé sur la confiance, pour adhérer à la Route des SEL, il est nécessaire d'être adhérent d'un*

SEL pour l'année en cours (2013) et de réadhérer à un SEL pour l'année à venir (2014). En cas de fraude, la personne sera radiée de La Route des SEL sans remboursement de sa cotisation.

ATELIER DÉCOUVERTE

Comme précisé dans le dernier CR du CA, l'équipe organisatrice, composée de Georgette (1860), Jean (2480) et Jean-Louis (2254), se retire. Nous les remercions pour leur dynamisme pendant toutes ces années. Raphaël (2658) et Sabine (2230) prennent la relève. De leur côté, tous les SEListes sont invités à proposer leurs idées d'atelier, de conférence, etc.

RAPHAËL (2658) INAUGURERA CE NOUVEAU CYCLE D'ATELIERS DÈS LE SAMEDI 18 JANVIER, EN FAISANT UN EXPOSÉ SUR LA COMMUNICATION :

- Pourquoi la communication a-t-elle toujours été problématique?
- Analyse des différentes stratégies avec leurs avantages et leurs inconvénients.
- Il existe aujourd'hui des outils relativement simples et quelques règles faciles à appliquer par tout le monde.

L'exposé aura lieu à 16 h au Centre social Belleville, 26-28 rue Rébeval (métro Belleville).

2.- UN AUTRE MONDE EXISTE

DÉSORMAIS, LES MEUBLES ONT LEUR FILIÈRE DE RECYCLAGE

Les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) représentent 26 kilos par an et par habitant, soit plus de 2 millions de tonnes chaque année prêtes à être valorisées, alors qu'elles sont aujourd'hui condamnées à être enfouies ou incinérées. Le Grenelle II Environnement de 2010 s'était d'ailleurs intéressé à cette manne de déchets et a mis en place une éco-participation pour les consommateurs à l'achat de leurs meubles depuis le 1^{er} mai 2013, pour optimiser leur gestion en fin de vie.

Éco-Mobilier, l'éco-organisme financé par l'éco-participation et chargé du recyclage des meubles, annonce un objectif de recyclage et de réutilisation de 45 %, contre 25 % aujourd'hui. Les matériaux que sont le bois, le plastique ou le métal seront séparés puis revendus à des industriels qui les réintroduiront dans un cycle de production. Quant aux meubles jetés mais en bon état, les organisations comme Emmaüs dites d'économie sociale pourront avoir accès au gisement pour en récupérer certaines pièces. Aujourd'hui, cette récupération concerne environ 3 % des déchets de mobilier.

Eco-Mobilier a engagé des discussions avec les nombreuses collectivités territoriales qui gèrent les 4 500 déchetteries en France, pour qu'une benne « meubles » y soit installée. Actuellement, un meuble doit être démonté et ses éléments séparés avant d'être mis à la benne : dévissage des équerres en métal avant mise dans la benne « métaux », dépôt des panneaux en bois équipés de vitres dans la benne « rebuts », et du reste dans la benne à bois. Une tâche à laquelle on se plie volontiers pour éviter aux employés sur place un triage, mais qui ne devrait pas nous manquer dès qu'Eco-Mobilier aura pris définitivement son envol.

Les premières déchetteries équipées sont en service depuis le mois de juillet, renseignez-vous près de chez vous. (www.univers-nature.com/)

POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

2014 sera l'année de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Une campagne est lancée avec comme objectif de réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Au-delà des enjeux économiques et éthiques que soulève le gaspillage alimentaire, se dessine également un enjeu écologique.

Quelques chiffres :

En France, le gaspillage alimentaire représente, par habitant, de 20 à 30 kg de nourriture jetée. Selon la FAO, un tiers de la production alimentaire mondiale est perdu ou jeté, soit l'équivalent de 1, 3 milliard de tonnes chaque année.

Le gaspillage représente un coût important au niveau environnemental. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) rappelle que le gaspillage a des répercussions multiples : au niveau des émissions de gaz à effet de serre ou encore de la consommation d'eau nécessaire à la fabrication d'un produit. Deux exemples : 1 000 litres d'eau sont nécessaires pour produire un kilo de farine et 16 000 pour produire un kilo de viande rouge. Un « pacte national contre le gaspillage » a été mis en place par le ministère de l'Agriculture. En pratique, on relève deux mesures principales.

- La première vise à collecter les invendus au profit des plus démunis en généralisant aux 22 marchés d'intérêt national (Min) d'ici 2013 les premiers accords avec des associations caritatives.

• L'autre volet consiste à s'attaquer à la restauration collective. Selon la Commission européenne, 14 % du gaspillage provient de la restauration collective, 42 % provient des ménages et 39 % de l'industrie agroalimentaire.

Selon Tristan Stuart, leader d'opinion britannique engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, « on pourrait économiser 33 % des aliments produits dans le monde, soit assez pour répondre aux besoins nutritionnels de 3 milliards d'humains supplémentaires ».

Les leviers d'action sont nombreux mais parmi ceux-ci, une piste semble intéressante à souligner : la relocalisation de l'économie à travers la consommation de produits locaux.

Source : <http://www.univers-nature.com/actualite/alimentation-sante-eau/gaspillage-alimentaire-un-enjeu-ecologique-64762.html>

Voir aussi : <http://alimentation.gouv.fr/disco-soupe>

3. AGENDA

Cette nouvelle rubrique est destinée à vous informer des conférences, expos, concerts et autres activités culturelles en libre accès à Paris et en Île-de-France. Pour l'inaugurer, voici une première annonce (mais vous êtes tous invités à l'alimenter en écrivant à l'équipe de la VDP via voixdespiaffeurs@yahoo.fr) :

• Au Petit Palais (le musée des Beaux-Arts de la Ville de Paris), exposition « L'école en images » (peintures qui décoraient les murs des écoles parisiennes de 1880 à 1935). Jusqu'au dimanche 26 janvier 2014, sauf le mardi. Entrée libre et gratuite.

4.- INFORMATIONS PRATIQUES SEL DE PARIS

1 - Le SEL de Paris décline toutes responsabilités liées aux **échanges** d'alimentation, de cosmétiques et de tous produits pouvant avoir un impact sur la santé.

2 - Lorsqu'un SEListe n'a pas prévenu d'un contretemps – au moins quarante-huit heures (48 h) à l'avance – et ne se rend pas au rendez-vous convenu avec un autre SEListe, il verra son compte débité de 100 piafs forfaitaire (CA 10 2013). En cas de litige, s'adresser à la médiatrice (Christiane, 1833).

3 - Très important, respectez ces quelques règles de **saisie des offres et demandes** : soyez bref et clair, ne répétez pas le titre dans la description. N'utilisez pas de guillemets, de / (slash), ou de – (tiret) et ne faites pas de retour chariot (ne pas aller à la ligne) dans le corps de l'annonce car cela crée des bugs dans l'extraction du catalogue papier. N'oubliez pas les accents, veillez à l'orthographe, pour la lisibilité du catalogue, **n'utilisez pas les termes « cherche » en début de rédaction d'une demande ou « propose » ou « offre » en début de rédaction d'une offre car c'est une redite**. Ne terminez pas la description par un point. Ne notez pas des mots sympas mais qui compliquent la correction : bonjour, merci... Commencez votre phrase par une majuscule. Ne saisissez pas l'ensemble du texte de l'offre/demande en majuscules. Si ces règles de saisie vous semblent compliquées, regardez le catalogue papier qui est une version exacte mais corrigée de vos saisies et faites pareil !

4 - Le CA confirme que chaque SEListe souhaitant utiliser les services ordinateur/ imprimante/photocopieuse dans une MDA doit **d'abord** s'adresser au correspondant de cette MDA. Il est important de noter que l'utilisation des MDA est un service que la Ville de Paris offre aux associations. À utiliser avec respect et modération. Ci-dessous la liste complète des correspondants : Claudine (1465) : 3^e arr., 4^e arr., 9^e arr., 10^e arr., Claudine (1465) et Manaz (1612) : 11^e arr., Jean (2480) : 12^e arr., Jean-Marie (1044) : 18^e arr., Manaz (1612) : 20^e arr

1^{er} samedi du mois : RENCONTRE MENSUELLE

Jusqu'au printemps, la rencontre mensuelle se déroulera **le samedi** dans la nouvelle salle du 22, rue Gabriel Lamé 75012 Paris. Nous vous informerons à l'avance de la date exacte de reprise des **BLÉ** dans la salle Jean-Aicard.

11 h : accueil BLÉ ; secrétariat : diffusion de la VDP, listes adhérents, offres/demandes, remise des bons ; 11 h 30 : accueil des nouveaux adhérents ; 13 h-14 h : repas partagé.

***3^e samedi du mois : ATELIER DÉCOUVERTE** au Centre social Belleville, 26-28 rue Rébeval (M° Belleville)



PERMANENCES : dans les Maisons des associations (MDA) :

- **MDA du 18^e** : 2^e mardi du mois de 16 h à 19 h - 15, passage Ramey, M° Jules-Joffrin
- **MDA du 20^e** : 2^e samedi du mois de 10 h 30 à 13 h 30 - 1-3, rue Frédérick-Lemaître, M° Jourdain

LA VOIX DES PIAFFEURS : e-mail : piaffeurs@seldeparis.org

Participez à la VDP et envoyez-nous, avant le 20, vos articles, textes, témoignages, ateliers, etc.

COORDONNÉES DU SEL DE PARIS :

Adresse postale : 1-3, rue Frédérick-Lemaître - Boîte 41 - 75020 Paris

Tél. : 01 40 24 18 13 (Informations sur répondeur) Site : www.seldeparis.org

courriel : contact@seldeparis.org